

Madame SANNIER Virginie demande si l'agent a déposé plainte et souligne que l'accrochage s'est passé sur son temps de travail.

Il est répondu que l'agent a bien déposé une plainte auprès de la gendarmerie. L'assurance de la commune a été également sollicitée. Mais il a été répondu que ce type de sinistre n'est pas couvert.

Monsieur CAPON Alain exprime des réserves car à son sens c'est la porte ouverte à tout.

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité de rembourser sur présentation de justificatifs à Madame PDISSON Erika, domiciliée 28 Rue Henri Barbusse la franchise et les 10% du montant de la facture restant à sa charge dans le cadre du sinistre subi sur son véhicule personnel le 3 février 2023.

INFORMATIONS DIVERSES

1- RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement est maintenant terminé.

La commune aura un retour de la part de l'INSEE en Août prochain. Les premiers chiffres font ressortir une diminution de la population par rapport au dernier recensement.

Par contre il y a plus de logements vacants, à savoir des logements vides, en vente, en succession ou inhabités. (106)- Ces logements vont faire l'objet d'un contrôle d'un prestataire de l'INSEE avant réintégration dans les chiffres.

Pour rappel au 1.01.2021 la population municipale était de 2 191 habitants et la population légale de 2 234 habitants.

2 -ACCUEIL DE LOISIRS

Lors de la session des ALSH en février les enfants ont voté sur le choix d'un logo et d'un nom pour l'accueil de loisirs

Le vote s'est porté sur :



Les P'tits Lutins

Accueil de loisirs

3- VISITE DU SENAT

Suite à la journée à Paris et au Sénat qu'il a organisé avec des amis le 1^{er} février dernier, Mr le Maire informe le conseil municipal que contrairement aux rumeurs et diffusion malveillante sur les réseaux sociaux, cette journée était organisée à titre personnel et non sur les deniers de la commune. Il laisse à la disposition des conseillers la facture de la location du véhicule émise à son nom et payée avec sa carte bancaire. Il précise également avoir fait de même pour les frais de restauration.

4- CONVENTIONS de mise à disposition des locaux et équipements communaux

- Le conseil municipal est informé que l'association des Parents d'élèves à signer la convention pour la mise à disposition du local de stockage
- De même, après avoir reçu les responsables de l'US NIBAS FRESSENNEVILLE en bureau municipal, une convention de mise à disposition du stade et des locaux annexes a été rédigée. Elle reprend notamment les obligations en terme de respect des équipements, de l'éclairage, des heures de présence dans les locaux
- La pétanque a également signé sa convention pour la mise à disposition du nouveau local

5- IMMEUBLE ANCIENNE POSTE – 19 RUE ROGER SALENGRO

Le conseil municipal est informé que l'immeuble est vendu- La signature de l'acte définitif est programmée au 11 avril prochain à 14 heures. Les acquéreurs, qui sont des particuliers de Lille, ayant obtenu leur prêt, il n'y a plus de conditions suspensives

6- PROCHAINE REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Les membres du conseil municipal qui ont été désignés commissaires de la commission communale des impôts directs sont informés qu'une réunion est programmée le lundi 20 mars à 14h. Un agent géomètre des services de l'Etat assistera à cette réunion car un critère de base pour les piscines doit être créé.

7- LETTRE OUVERTE RECUE DES SALARIES DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES HANDICAPES ET LA GESTION DE SES STRUCTURES DE WOINCOURT

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES HANDICAPES ET LA GESTION DE SES STRUCTURES 80520 WOINCOURT

(Association Loi 1901 - Déclaration Préfecture n°2966)
Rue PABLO PICASSO - 80 520 WOINCOURT - Tél. 03.22.61.29.29 - FAX. 03.22.61.29.28.

LETTRE OUVERTE

Woincourt le 28 février 2022

L'HEURE EST GRAVE

Depuis de nombreux mois et même de nombreuses années, les présidents de l'APHGS et du SIPPH, ainsi que leurs administrateurs respectifs, sont alertés régulièrement, par les directeurs des établissements du pôle travail de l'APHGS à Woincourt, de l'état financier de l'Entreprise Adaptée du Vimeu qui ne cesse de se dégrader.

L'Entreprise Adaptée du Vimeu, en augmentant son déficit de mois en mois, entraîne inexorablement dans sa chute les autres structures de l'association, que sont l'Esat du Vimeu à Woincourt, et les foyers de vie et d'hébergement à Chepy.

Malheureusement notre gouvernance, toujours complètement absente, pratique avec virtuosité la politique de l'autruche, ne prenant pas la mesure de la catastrophe qui se profile. Catastrophe qui s'est concrétisée le lundi 27 février 2023 pour les salariés de l'APHGS.

En effet, ce lundi 27 février, les salariés de l'association ont été informés que les salaires du mois de février n'auraient pas été payés sans une médiation préalable menée directement auprès de la banque, et reposant sur la preuve de garanties de créances à percevoir. La banque précisant que le sursis ne serait que d'un mois et que dans le cas où les comptes consolidés de l'association ne repasseraient pas dans le positif fin mars, cette fois les salaires ne seront plus honorés.

Dans le même temps, les salariés de l'association apprenaient que les fournisseurs du pôle travail n'avaient pas été payés en février et que cela allait certainement impacter certaines activités de la structure.

Bien évidemment, ce ne sont ni le président de l'APHGS, ni le président du SIPPH qui ont annoncé ces mauvaises nouvelles, préférant faire comme si la situation n'était pas grave et préférant attendre de mettre les salariés devant le fait accompli quand les salaires n'arriveront pas sur leurs comptes bancaires. Cette gestion laxiste et le manque d'engagement de notre gouvernance nous conduit aujourd'hui à une situation plus que critique. C'est l'association dans son ensemble qui est en péril.

Ce sont plus de 130 emplois qui sont menacés dont des personnes en situation de handicap qui risquent de perdre leur travail et leur hébergement ! Et cela nous est insupportable ! Il existe pourtant une solution.

Une fusion-absorption a été proposée par une grosse association du secteur médico-social proche de Woincourt.

Solution qui a été plusieurs fois refusée par les présidents de l'APHGS et du SIPPH, sans expliquer les raisons de ces refus.

Là est notre question !

Pourquoi ces refus ? Nos administrateurs auraient-ils une meilleure solution pour sauver l'association ?

Il est urgent de ne plus attendre, l'échéance est clairement définie !

Il est temps que notre gouvernance prenne conscience de la situation !

Il est temps que notre gouvernance ait le courage de prendre les bonnes décisions et cesse le politiquement correcte !

De notre côté, nous, les salariés de l'APHGS, face à l'immobilisme de nos instances gouvernantes, nous nous mobilisons dès maintenant et allons mettre en œuvre tous les moyens à notre disposition afin de nous

faire entendre et de sauver nos emplois et nos outils de travail selon les valeurs que nous portons depuis tant d'années.

Les salariés de l'APHGS

Monsieur le Maire demande à Madame BEURAIN Sylviane, déléguée de la commune au SIPPH, si elle peut apporter quelques précisions à l'assemblée.

Madame Beurain Sylviane explique que l'APHGS a constaté des problèmes avec la gestion du comptable de l'association.

Elle évoque également des retards de versements de subvention et de prix de journée, le problème actuel serait apparemment dû à un manque de créance, les décaissements étant plus rapides que les encaissements. Elle précise que le SIPPH gère le patrimoine et les investissements pour l'association.

Une solution devra être trouvée pour le paiement des salaires du personnel.

QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune question reçue. Monsieur le Maire précise que selon la date d'envoi des convocations il sera laissé un délai jusqu'au jour de la séance du conseil municipal 12 heures pour le dépôt des questions éventuelles.

Avant de lever la séance Monsieur le Maire précise qu'une commission finances sera programmée avant la séance du vote du budget

Sans autre observation la séance est levée à 18H45

Le secrétaire de séance

Cédric LECOMPTE

Le Maire



Jean-Jacques LELEU

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre Mars à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, suivant une convocation en date du quatorze mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres du conseil municipal

Monsieur LELEU Jean-Jacques- Madame BEURAIN Sylviane- Monsieur BOCLET Julien - Madame HUMEL Dany- Monsieur DACHEUX Tony- Madame LECOMPTE Jennifer- Monsieur LECUYER Jean-Michel (Marcel) - Monsieur CAPON Alain- Monsieur DEBLANGY Janick- Madame SERVAIS Florence- Madame SANNIER Virginie- Monsieur LECOMPTE Cédric- Monsieur BESSON Benjamin- Madame BLERY Nancy- Monsieur GRAMET Armel- Monsieur TERNOIS Laurent- Monsieur LECUYER Jean-Michel (Guy)- Madame HAUDELIN Maryse

Etaient présents :

Monsieur LELEU Jean-Jacques- Madame BEURAIN Sylviane- Monsieur BOCLET Julien - Madame HUMEL Dany- Monsieur DACHEUX Tony- Madame LECOMPTE Jennifer- Monsieur LECUYER Jean-Michel (Marcel) - Monsieur CAPON Alain- Monsieur DEBLANGY Janick- Madame SANNIER Virginie- Monsieur LECOMPTE Cédric- Monsieur GRAMET Armel- Monsieur TERNOIS Laurent- Monsieur LECUYER Jean-Michel (Guy)- Madame HAUDELIN Maryse
soit 15 /18

Etaient absents avec pouvoir :

Madame BLERY Nancy qui a donné pouvoir à Monsieur GRAMET Armel
soit 1 /18

Etaient absents

Madame SERVAIS Florence
Monsieur BESSON Benjamin
soit 2/18

Président de séance : Monsieur Jean-Jacques LELEU, Maire

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Madame LECOMPTE Jennifer a été désigné à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Secrétaire auxiliaire : LE MOIGNE Florence

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 Heures.

Madame Sylviane BEURAIN précise qu'elle ne pourra assister à la séance jusqu'à la fin, suite à l'assemblée générale extraordinaire de la section HANDBALL à 19 heures.

AVANT DE PASSER A L'ORDRE DU JOUR Monsieur Le Maire demande une minute de silence en mémoire de Madame DEBRAEVRE Chantal, conseillère municipale, décédée le 3 mars 2023 et de Madame DUMONT Nathalie, ATSEM décédée le 16 mars 2023.

Ordre du jour :

N° ordre	Délibération	Objet
1	-	Approbation du procès-verbal du 2 Mars 2023
2	-	Installation de Madame HAUDELIN Maryse conseillère municipale suite à un siège vacant sur la liste « Ensemble, continuons d'agir pour Fressenneville »
3	-	Présentation du projet « vivre ensemble » senior par l'architecte
4	-	Informations diverses
5	-	Questions des conseillers municipaux

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 Mars 2023

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la réunion du 2 Mars 2023

Il est précisé que toutes les demandes de modifications demandées ont été prises en compte

Monsieur BOCLET Julien demande quels sont les procès-verbaux votés car il a observé que le dernier procès-verbal inséré dans le bulletin municipal était incomplet et ne correspondait pas au document de synthèse. Il demande que l'on veuille à bien insérer les procès-verbaux votés afin que la population soit informée comme il se doit.

Il est répondu que s'il manque des mots ou des phrases il s'agit très certainement d'un problème de mise en page.

Monsieur CRAMET Armel demande les modifications apportées par les conseillers, notamment les corrections faites par Madame DEBRAEVRE Chantal

Il est répondu que Madame HUMEL Dany avait fait une remarque également sur un mot à changer et que les observations de Madame DEBRAEVE portaient sur deux mots oubliés, sur le point le recensement » un agent à temps " notamment

Il est proposé au conseil municipal de reporter l'approbation du compte-rendu à la prochaine séance. Il est également convenu que les procès-verbaux seraient retransmis aux conseillers après toutes les éventuelles corrections.

Le problème concernant l'insertion dans le dernier bulletin municipal sera élucidé. Il est précisé que ce sont les procès-verbaux signés du secrétaire de séance et du Maire, imprimés sur le papier avec Marianne en fond tramé, présents sur la table du conseil, qui sont les bons et à disposition des élus.

2- INSTALLATION DE MADAME HAUDELIN MARYSE, CONSEILLERE MUNICIPALE, suite à siège vacant sur la liste « Ensemble, continuons d'agir pour Fressenneville »

Monsieur le Maire rappelle que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit (art. L 270 du code électoral).

Considérant son positionnement à la dix-huitième place sur la liste « Ensemble, continuons d'agir pour « Fressenneville » Madame HAUDELIN Maryse a été appelée à remplacer Madame DEBRAEVE Chantal à son poste de conseillère municipale.

Madame HAUDELIN Maryse est donc installée en qualité de conseillère municipale. Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue.

3- PRESENTATION DU PROJET « VIVRE ENSEMBLE » SENIOR PAR L'ARCHITECTE

Monsieur le Maire accueille Monsieur MICHAUX du groupe BATIPRO, Monsieur Alexis KORGANOW, architecte au cabinet ATaub et Monsieur BRUNETAUD Daniel, conseil développement en bâtiment.

Monsieur BRUNETAUD Daniel adresse tout d'abord ses excuses au conseil municipal pour son absence à la dernière réunion en précisant que c'était pour raison de santé.

Avant de laisser la parole à Monsieur KORGANOW, architecte, Monsieur MICHAUX présente le groupe BATIPRO. Il explique que le groupe est spécialisé dans la construction, la rénovation et transformation totale ou partielle d'immeubles, par voie de sous-traitance ; la vente en totalité, en fraction. Depuis quelques temps BATIPRO s'est lancé sur des projets de réhabilitation de ZAC, de friches et notamment sur la création et l'exploitation de résidences services seniors en zone rurale.

Il donne des exemples de réalisations comme la réhabilitation et l'extension d'une résidence seniors dans un parc de 2 hectares à Martot avec 126 appartements. Un véritable lieu de vie »

126 logements d'environ 45 m² (pièce de vie, coin cuisine, chambre et sanitaires), pour les personnes seules ou les couples, seront proposés ainsi qu'une salle de restauration au rez-de-chaussée. Mais le concept de la résidence pour personnes âgées autonomes ne s'arrête pas là. C'est un véritable lieu de vie pour les résidents avec 230 m² consacrés à un espace bien-être avec en outre un cabinet de kinésithérapeutes avec une cabine de télé consultations. La résidence peut accueillir environ 200 personnes

Le projet sur Fressenneville « vivre ensemble » est prévu bien entendu sur une plus petite unité qui s'adresse à des personnes âgées encore autonomes ne souhaitant ni rester seules, ni vivre dans des grandes villes. Il explique que nous sommes dans la ruralité. En campagne généralement lorsque l'on vieillit on n'a pas envie de quitter sa commune, ses commerces et aller dans un EHPAD. La réalité est que dans un couple de seniors en général il y a toujours un malade sur deux. Quand on arrive à un âge avancé on peut avoir une maladie et rester à son domicile mais pas tout seul. De plus il est observé que le mal qui tue autant que les maladies d'Alzheimer ou de parkinson reste la solitude qui est un raccourcisseur de vie. En France il y a plus de 10% de la population qui est âgée de plus de 75 ans. Il faut rompre l'isolement et la solitude.

Le projet comprend des logements T2 de 40m² avec tout confort- Il y a également une verrière et un bel espace commun.

On est dans une résidence à taille humaine qui s'adresse à des personnes valides, qui souhaitent rester dans leur village.

Pour un projet viable, il fallait trouver 4 à 5 000 habitants c'est-à-dire en regroupant une commune de plus de 2 000 habitants et ses communes voisines.

Mr MICHAUX précise qu'il a eu un véritable coup de cœur pour la commune de Fressenneville avec sa friche sur laquelle il est possible de refaire un village qui va y donner tout son sens. Ce projet propose de « redonner vie à la friche BRICARD » que le groupe a acheté à la commune pour 310 000 euros.

Il souligne que lorsque l'on est vieux, on veut tout faire à notre place.

Le projet n'est pas sans risque mais il est maintenant ficelé en partenariat avec le groupe NEXITY immobilier pour le développement des logements et il y aura un point santé.

Mr MICHAUX passe la parole à Mr KORGANOW Alexis, architecte qui présente l'agence ATAUB architectes sis à Bois Guillaume.

ATAUB est une structure expérimentée qui depuis plus de 50 ans offre à ses clients maîtres d'ouvrage locaux, nationaux ou internationaux des prestations fiables et rigoureuses

La modernisation de l'agence passe par un renouvellement constant des méthodes, des outils et des hommes tout en conservant les fondamentaux qui ont fait la force d'ATAUB, réactivité et disponibilité, rigueur du suivi des projets en phase d'étude et en phase chantier, respect des exigences du maître d'ouvrage en matière de qualité, coût et de délai.

ATAUB c'est : 56 personnes - 35 architectes 3 agences nationales à Rouen, au Havre et à Lyon 2 agences internationales à Abidjan et Libreville (côte d'Ivoire et Gabon) 4 départements .

Le projet de Fressenneville sera réalisé sur la friche BRICARD d'une surface de 10 000 m², nettoyée et traitée. Elle représente un enjeu urbain pour la commune. Il s'agit d'un bel espace qui est partie intégrante du centre-ville.

Le programme est composé d'une mixité urbaine avec :

- 1 maison bien-être et santé de 600m² (située côté ouest avec une contre allée)
- 1 résidence service seniors (34 appartements et des locaux communautaires- avec un stationnement dédié au nord) - 1 bâtiment en R+2 avec combles- A l'intérieur un jardin en cœur d'îlot- Un espace avec une dimension poétique avec une allée résidentielle pour les maisons en ville.
- 25 logements individuels
- 15 logements collectifs (2 à 3 pièces)

Les maisons seront en R+1 -

Chaque entité aura un fonctionnement autonome. Une voie à usage piéton car au regard de la configuration il y aura peu de trafic.

La présentation étant terminée, Mr MICHAUX laisse la parole aux membres du conseil municipal.

Monsieur Jean-Michel Marcel LECUYER souligne qu'il s'agit d'un beau projet.

Monsieur MICHAUX répond que Fressenneville est une belle commune. C'est un très beau projet qui apportera de la dynamique et redonnera de la vie à la friche. L'emplacement est idéal car au centre

Madame HAUDELIN Maryse pose la question sur la composition des maisons individuelles

Monsieur MICHAUX répond que chaque maison est composée au rez-de-chaussée d'un séjour, une chambre, salle de bain, cuisine- Il y a un étage avec des chambres qui sont prévues pour recevoir la famille le cas échéant

Le petit collectif ainsi que la résidence service seront équipés d'un ascenseur.

Monsieur MICHAUX évoque le pôle financier. Quel prix ?

Il précise que pour le projet il n'y a pas encore de bilan économique. Le groupe NEXITY est un bailleur social. Les loyers purs (hors services) seront compris entre 500 et 700 euros par mois- Il n'y a pas d'équipements luxueux par exemple il n'y aura pas de piscine.

Il y aura les services à la carte (exemple coiffeur...) Et un service de surveillance 24/24

Monsieur BOCLET Julien : « en évoquant le projet sur ROUEN vous avez parlé de télécabine. »

Monsieur MICHAUX répond qu'il y a en effet une télécabine car il n'y a pas de médecin. On est sur un projet de 126 logements dans les anciens bureaux d'une communauté de communes, éloigné du centre-ville. Ce n'est pas comparable avec Fressenneville. La cabine de télé consultation est nécessaire et importante pour les 126 logements. Lorsque l'on est plus âgé, on reste soucieux de sa santé et on aime être rassuré.

Monsieur BOCLET Julien pose clairement la question : « si personne en face qu'est-ce que vous allez mettre pour remplir cette maison de santé ? Comment allez-vous vendre votre produit ? »

Monsieur MICHAUX répond « J'ai 600 m² dédié à un espace santé. Je rêve de vous ramener plus de kinésithérapeutes que de médecins. Il n'y a pas que des besoins en médecins

Monsieur BOCLET Julien questionne « comment les attirer justement ? »

Monsieur DACHEUX Tony intervient et répond « on peut attirer en jouant sur le prix des loyers »

Monsieur BOCLET Julien réaffirme « dans notre secteur on manque de médecins »

Monsieur MICHAUX répond « Fressenneville ne fait pas exception au reste de la France on manque aussi de dentistes, de kiné, ophtalmos, thérapeutes ... c'est prévu d'en faire venir. Pour l'instant nous sommes à l'état de projet »

La question est posée si on est sur un système de location ou de vente.

Monsieur MICHAUX répond qu'il y a 600 m² disponible. L'achat des murs ne sera pas un frein à l'installation. Il reste ouvert aux propositions

Monsieur DACHEUX Tony souligne que les médecins de Feuquières veulent partir car les loyers sont trop chers. Les prix des loyers entre Feuquières et Gamaches sont du simple au triple

Monsieur BOCLET Julien rappelle qu'il y a la Maison de santé de Woincourt qui est publique et a été payé par tous- Le projet est une concurrence au service public

Monsieur BRUNETAUD intervient pour dire que la MSP n'a pas bonne presse dans le Vimeu et qu'elle ne sait pas garder ses médecins

Monsieur DACHEUX Tony rétorque qu'il préfère avoir des médecins à Fressenneville

Monsieur MICHAUX répond qu'il ne sait pas ce qu'il y a à Fressenneville mais qu'il est ouvert à toute proposition- Dans tous les cas il faut une synergie. La présence du paramédical fera venir les médecins.

Monsieur CRAMET ARMEL pose la question des espaces verts sur le projet

Monsieur Mr KORGANOW répond que chaque maison aura un jardin privatif de 50 m² environ. Les logements collectifs disposent d'espaces verts dédiés.

La résidence-seniors aura un grand jardin - Il y aura également une terrasse avec du mobilier de jardin

Au niveau de la résidence services il y aura un espace à jardiner.

Les espaces verts restent préservés à hauteur de 50%- Le projet a été travaillé de manière à recoloniser un espace complètement stérilisé. Le terrain est actuellement étanche avec notamment une dalle de béton. Il y aura donc à revoir le problème de l'eau – Dans tous les cas on est soumis à la loi sur l'eau.

Il convient également de trouver une solution pour le ramassage des déchets du fait de la configuration du projet. Voir sur une solution de dépôt à un endroit dédié ou de prévoir le retournement afin de permettre au camion de faire demi-tour. Il faudra voir notamment avec le bailleur et la communauté de communes.

Madame HAUDELIN Maryse demande à quelles catégories de personnes les logements pourront être attribués

Monsieur MICHAUX explique que seule la résidence-seniors est réservée aux personnes âgées- Les autres logements seront ouverts à tout le monde

Madame Jennifer LECOMPTE pose le problème du stationnement. Monsieur KORGANOW montre que chaque maison dispose d'un garage et une place qui permettent le stationnement de deux véhicules par foyer.

Monsieur Julien BOCLET pose la question des énergies renouvelables. Monsieur KORGANOW répond que le projet rentre dans le champ d'application de la RE2020 voir de RE2025- Il y a obligation de respecter les normes – Les maisons seront équipées de panneaux solaires- La résidence service sera obligatoirement équipée d'une pompe à chaleur. Les nouveaux critères imposent l'utilisation de matériaux naturels biosourcés, décarbonés.

Monsieur MICHAUX rappelle qu'il s'agit d'un beau et gros projet- L'architecte termine en précisant que le permis de construire sera bientôt déposé. Il y a les délais d'instruction et il espère que le calendrier prévisionnel ne sera pas retardé par des fouilles archéologiques.

Monsieur le Maire demande si tout est bouclé sur le plan budgétaire.

Monsieur MICHAUX répond que le financement est bien finalisé par le groupe et NEXITY- Tout est prêt pour le démarrage-

Sans autre question ou observation la présentation est terminée. Monsieur le Maire remercie encore Monsieur MICHAUX du groupe BATIPRO, Monsieur Alexis KORGANOW, architecte au cabinet ATAUB et Monsieur BRUNETAUD Daniel, conseil développement en bâtiment

4- INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire précise n'avoir aucune information particulière et passe aux questions déposées par les conseillers municipaux.

5- QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

QUESTIONS DE MONSIEUR CRAMET ARMEL

1 - Le Crédit Mutuel va fermer.

1) Etes-vous intervenu ?

2) Pourquoi cette fermeture ?

Monsieur le Maire répond

« Je vous informe que je n'ai pas été informé et je n'ai eu aucun contact, ni avec le Directeur de l'agence ni avec le Président. Autant la poste m'avait sollicitée et nous avons au moins sauvé un service sur notre commune

Chaque commerçant est responsable et un maire peut être facilitateur pour une installation, par exemple la boucherie que j'ai rencontré et aidé pour les dossiers administratifs pour la commission de sécurité, le PMU le Longchamp est venu également me voir dès le rachat (travaux échafaudage)

Les cessions et les fermetures ne sont pas de ma compétence. Le jeune fleuriste L'AMARYLLIS m'a envoyé un courrier pour son installation et une demande d'occupation du domaine public - Le crédit mutuel est une agence bancaire sur laquelle je ne puisse intervenir »

Madame Jennifer LECOMPTE souligne que les clients n'ont pas été informés non plus

Monsieur Armel CRAMET précise que cela est d'autant plus dommageable qu'il concerne un DAB

Monsieur Alain CAPON rappelle qu'au CIC le DAB est à l'extérieur et que l'on peut aller retirer de l'argent là-bas et sans frais

Madame Maryse HAUDELIN souligne qu'il n'y avait plus de distributeur non plus à l'extérieur au CIC

Il est confirmé à **Monsieur CAPON Alain** que le DAB au CIC est à l'intérieur et non pas à l'extérieur

Monsieur Julien BOCLET intervient en expliquant qu'il y a possibilité de faire une intervention à l'occasion de l'assemblée générale du Crédit Mutuel.

Madame Virginie SANNIER pense que tout est réfléchi dans la mesure où le Crédit Mutuel et le CIC font partie du même groupe.

Monsieur Julien BOCLET maintient qu'il serait bien que le conseil exprime son mécontentement auprès du Crédit Mutuel.

Les conseillers municipaux, clients du Crédit Mutuel, confirment qu'ils n'ont pas été informés.

Monsieur CAPON Alain souligne que déjà pour les rendez-vous il faut se déplacer sur Friville-Escarbotin.

2 - Qui a décidé de

- 1) Mettre des nouveaux panneaux aux différentes entrées de ville
- 2) De mettre des pierres partout
- 3) Coût de cette opération panneaux et pierres, main d'œuvre.

Monsieur le Maire répond

« Je vous rappelle la commission des finances du 19 avril 2022. Les programmes 2022 ont été détaillés et si vous avez encore votre dossier vous pouvez contrôler compte 2188 dans le tableau il a été inscrit Panneau entrée de ville 3 500.00 euros - la facture est de 3 479.40 euros pour les 3 arches.

Le coût des dépenses pour les entrées de villages et autres aménagements dans la commune se montent à 2 148 euros, détaillé de la façon suivante :

1618.00 euros Ets BOINET pour les pierres, les cailloux et les piquets

530.00 euros chez GAMM VERT et les COMPAGNONS DES SAISONS pour les fleurs, les sapins, les bordures et les mélanges fleuris

Les arches avaient été commandées mais livrées tardivement- L'hiver arrivant il a été décidé d'attendre le printemps pour les installer.

Concernant les pierres partout, il a été demandé aux services techniques lors des entretiens annuels de me faire des propositions sur l'amélioration des espaces verts par rapport aux recommandations du jury du concours des villes et villages fleuris lors de son passage. Il a été par exemple recommandé également l'installation de nids à oiseaux et hôtel à insectes.

Le compte rendu de visite a été expliqué lors de la réunion du conseil municipal du 2 décembre 2022- voir point 3 des questions et informations diverses (**le rapport y a été inséré**)

Les propositions de travaux sont présentées pour la plupart en bureau municipal et validés - les pierres ont été évoquées »

Monsieur Julien BOCLET rétorque « il y a une commission travaux. Elle pouvait être consultée. Les aménagements devaient être pensés. Il fallait réfléchir avant de les mettre. Il y a le risque de jet des pierres dans les carreaux »

Monsieur Alain CAPON répond à Monsieur Julien BOCLET « avec ou sans les pierres si on veut casser, on casse. Sinon on ne fera plus rien »

Monsieur Julien BOCLET » j'espère mais j'émet des doutes sur ce point »

Monsieur le Maire rétorque « je vous rappelle en 2014 les petits panneaux herbe à lapins- C'était peut-être mieux ?- Bon on va continuer »

Monsieur Julien BOCLET « vous coupez comme d'habitude ! »

3 - Je vous demanderai de faire parvenir les comptes-rendus des différentes commissions aux élus non concernés.

Monsieur le Maire répond

« Je n'y vois aucune objection et je veux savoir si tout le monde souhaite être destinataire de ces comptes rendus »

Il est précisé que les comptes rendus des dernières commissions ont été remis à Monsieur Armel CRAMET et qu'ils seront maintenant transmis à l'ensemble du conseil Municipal par mail au fur et à mesure.

Il est toutefois expliqué que ce sont aux rapporteurs de faire les comptes-rendus et de les transmettre à la direction qui fera le suivi auprès des élus.

4 - Construction de cavurnes ?

Monsieur le Maire répond

« La construction était prévue au budget, nous avons dans un premier temps attendu le retour de la subvention DETR. Je rappelle que les travaux pour lesquels nous sollicitons de la DETR ne peuvent être commencés avant le retour de la décision. La décision de refus est tombée fin Mai.

En juin les équipes ont été mobilisées sur les tantes et les espaces verts. Ensuite il y a eu les vacances

Je vous confirme que le matériel a été commandé et les travaux seront réalisés- Nous avons d'ailleurs des demandes en attente- 3 de mémoire- donc on va faire «

5 - La poste est vendue, pourquoi une grue dans la cour?

Monsieur le Maire répond

Un rapport de la communauté de communes a été établi et une mise aux normes au tout à l'égout a été demandé avant la signature de l'acte- C'est une obligation

Monsieur Arnel CRAMET répond que ce coût sera encore à déduire du prix de vente

Monsieur Alain CAPON rétorque « il vaut mieux mettre 500 euros et que l'immeuble soit vendu »

QUESTIONS DE MONSIEUR BOCLET Julien

- 1) Il parait selon des commérages qu'un agent nouvellement embauché devrait être licencié pouvez-vous nous en dire plus

Monsieur le Maire répond

« Au regard de la procédure même si je ne peux pas tout évoquer mais pour faire taire, je vous confirme qu'un agent qui avait stagiariisé en septembre 2022 sur un poste d'agent d'animation est en effet en procédure de licenciement.

Je tiens cependant à préciser que cet agent a été reçu en entretien le 16 février suite à des manquements. L'entretien avait pour but de le rappeler à l'ordre et compte tenu des faits lui notifier qu'il aurait une sanction du 1^{er} groupe (c'est-à-dire un avertissement)

Cependant au cours de l'entretien l'agent qui a admis tous les faits reprochés, a demandé à ne plus travailler pour la commune. L'agent a admis ne pas avoir forcément le profil pour travailler pour une collectivité territoriale ou tout au moins dans la commune où il vit et pour laquelle sa compagne travaille.

Malgré les explications l'agent a maintenu sa position et affirmé le souhait de ne pas être titularisé et de ne pas vouloir continuer.

Il a expliqué être inscrit à Pôle Emploi du fait de sa durée hebdomadaire de service et qu'il allait rechercher activement un autre emploi même en usine.

Il a donc été convenu qu'il serait mis fin à sa période de stage dès que possible. Afin qu'il puisse percevoir des droits il lui a été proposé que ce soit à l'initiative de la commune au lieu d'une démission.

La procédure suit son cours mais pour mettre fin à un stage la procédure reste le licenciement.

Monsieur Julien BOCLET demande « et s'il change d'avis ? »

Monsieur le Maire répond « je vous rappelle que la gestion du personnel est de la compétence du Maire. Je ne vais pas aujourd'hui revenir sur la demande de l'agent surtout qu'il a eu des antécédents »

Monsieur Julien BOCLET rétorque « A priori cet agent travaillait très bien avant ! on peut peut-être se poser des questions sur la pression ?? »

Monsieur Alain CAPON répond « il va voir ce que c'est, s'il va travailler en usine la pression »

Madame Virginie SANNIER « on revient toujours aux commérages notamment des agents ! »

Monsieur Julien BOCLET rétorque « on est plus dans des commérages, il n'y a pas de déformation puisqu'ils sont fondés. »

Il est évoqué une démission éventuelle.

Monsieur Jean-Michel Guy LECUYER fait le parallèle avec le privé.

Il est répondu que le statut du personnel communal n'est pas comparable avec le privé- Les procédures sont complètement différentes.

2) Existe-t-il un compte rendu écrit du jury village fleuri si oui serait-il possible de le voir ?

Monsieur le Maire répond « Monsieur BOCLET vous avez eu la réponse lors de la question posée par Monsieur CRAMET »

Une copie du rapport du jury est remise à Monsieur Julien BOCLET en séance. Elle sera également transmise à l'ensemble du conseil municipal.

Le conseil municipal est informé qu'une commission finances sera programmée prochaine. A la date de ce jour le compte de gestion 2022 n'est toujours pas passé « A valider par l'ordonnateur » - La trésorerie a été relancée et à priori il y a eu un problème mais le nécessaire a été fait afin que le document soit accessible au plus vite.

Sans autre observation la séance est levée à 19h20

La secrétaire

Jennifer LECOMPTE



Le Maire

Jean-Jacques LELEU